



Charte de bonne conduite des Calanques

Le massif des Calanques est souvent présenté comme un lieu unique dont la beauté draine un public toujours plus large. Malgré la proximité de la ville, ce site, entre terre et mer, demeure un **espace naturel**, à la fois **montagnard et marin**, où des comportements spécifiques doivent être adoptés et des règles respectées par les visiteurs, autant pour des questions de sécurité que pour des raisons de préservation de l'environnement.

Respect des règles générales de sécurité

Vent et incendies : des risques à prendre en compte

- Les personnes souhaitant se rendre dans le massif doivent préalablement prendre connaissance du niveau de danger « feu de forêt ». En effet, l'accès aux massifs forestier des Bouches-du-Rhône est réglementé par arrêté préfectoral pour la sécurité du public et la préservation des sites sensibles. En fonction du niveau de danger, l'accès aux massifs forestiers peut être :
 - possible toute la journée → Niveau ORANGE
 - limité à la tranche horaire de 6h à 11 h → Niveau ROUGE
 - interdit toute la journée → Niveau NOIR
- Pour connaître le niveau de danger « feu de forêt » par massif renseignez vous sur le serveur vocal Envie de balade 0811 20 13 13 (coût d'un appel local) ou sur le site Internet de la Préfecture : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr
- De manière générale il convient de prendre connaissance de la météo pour éviter les mauvaises surprises 08 92 68 02 13 (serveur Météo France coût 0,46 € TTC/appe). De mauvaises conditions climatiques peuvent rendre le site dangereux, sur terre comme en mer.
- Les incendies représentent un véritable fléau pour le massif des Calanques. Les précédents sinistres (1990, 1998) restent omniprésents dans les esprits des usagers du site. A ce titre il est demandé aux usagers du massif de ne pas fumer et de ne pas faire de feu. La sécurité de chacun en dépend.

Prévoir le matériel adapté

- Le massif des calanques est un espace naturel sensible, non sécurisé, qui reste fragile et peut présenter des dangers (éboulements, chutes de pierres, chutes d'arbres ou de branches, falaises et escarpements). Les usagers doivent au minimum être munis de chaussures de marche, d'eau, de nourriture, d'une carte du massif des calanques, et d'un téléphone portable en cas d'urgence.
- Les personnes utilisant des bateaux disposent du matériel obligatoire (gilets de sauvetage, fusées...). Les plongeurs et les chasseurs sous marins signalent leur présence (à l'aide de drapeaux ou bouées) aux autres embarcations.

Faire preuve de civisme

- Les usagers du massif des calanques sont invités à faire preuve de solidarité (aide aux bateaux en difficulté, aide aux personnes blessées, perdues) et de respect (bannir les sources de bruit...)
- Les usagers du massif sont également invités à ne pas stationner leurs véhicules sur des espaces non prévus à cet effet. Une telle pratique empêche souvent la bonne circulation des autres véhicules et notamment des secours.
- En mer, les usagers sont invités à respecter les plans de balisage, les règles de priorités et les limitations de vitesse.

Respect de l'environnement

Un paysage exceptionnel à préserver ensemble

- Les végétaux, les animaux, les minéraux et les fossiles que l'on trouve dans le site appartiennent aux paysages des calanques et contribuent à leur caractère exceptionnel. Les cueillir, les ramasser et les emporter avec soi, ou les détruire revient à retirer un élément à cet ensemble unique et fragile.
- La préservation d'un comportement naturel de la faune des calanques est garante de la préservation du caractère sauvage du site ; ne nourrissez pas et ne caressez pas les animaux, contentez vous de les admirer.
- Le massif des calanques est composé de nombreux sentiers balisés magnifiques. En sortant de ces derniers, les promeneurs mettent en péril de nombreuses plantes qui sont souvent extrêmement rares. Il faut donc préférer les sentiers reconnus et balisé plutôt que les raccourcis, pratiquement toujours à l'origine du phénomène d'érosion dont est victime le massif. De la même manière il faut éviter les éboulis, habitat fragile de l'herbe à Gouffé, plante protégée.
- En mer, les problématiques sont les mêmes : jeter l'ancre de son bateau dans un herbier de posidonie ou sur un tombant de coralligène peut être lourd de conséquences pour la vie sous-marine. La préservation de ces fonds sous-marins somptueux est nécessaire au maintien écologique. Les ancrages sont source de destruction de ces habitats remarquables et d'éventuel colportage d'espèce végétale telle que la Caulerpe. Préférez les fonds sableux pour mouiller votre embarcation.
- Les ressources marines des calanques sont diverses et variées ; afin de les respecter, ne pêcher pas plus que de raisons et respecter les tailles de capture.

Refuser les comportements urbains

- Le site des calanques, bien que compris entre deux villes, reste un espace naturel sauvage. C'est pourquoi les usagers doivent être conscient de la responsabilité de chacun quant à la propreté des lieux et la qualité des eaux. Aucun service d'enlèvement des ordures n'existe au sein de ces lieux escarpés et peu accessibles. Les usagers sont donc invités à emporter leurs déchets solides et liquides avec eux ; des poubelles sont à leur disposition sur les lieux de stationnement des véhicules.

Règles d'exercice des pratiques sportives

Il convient de différencier les manifestations sportives et non sportives collectives, pour lesquelles des décisions d'autorisation ou d'interdiction peuvent être prises par les autorités publiques, des pratiques sportives individuelles.

Manifestations collectives sportives et non sportives dans les calanques

Toute manifestation collective sur un site classé ou inscrit est considérée comme exceptionnelle au regard de la vocation de ces sites qui vise le respect et à la protection de l'environnement (milieu terrestre et marin). A ce titre un avis sera donné par le GIP des Calanques au cas par cas pour l'organisation de toute manifestation sur le site, au regard de la nature et de l'impact de celle-ci.

Afin qu'elle puisse se réaliser sans entraîner de conséquences négatives sur le massif et sa gestion, il est souhaitable de respecter les critères ou seuils d'acceptabilité suivants :

- Les rassemblements de moins de 100 personnes,
- La prise en compte des problèmes sanitaires,
- La prise en compte de l'élimination des déchets,
- Les manifestations à caractère commercial,
- Pas de passage hors des pistes, hors des sentiers de randonnée identifiés,
- Pas de passage sur des éboulis,
- Pas de passage sur des espaces où la présence d'espèces animales ou végétales protégées est avérée,
- Eviter les zones sensibles en période de nidification,
- Eviter les zones sensibles en période de frai des animaux marins
- Respect des prescriptions légales : Arrêtés Préfectoraux, demandes d'autorisation des propriétaires...
- Respect des règles générales de bonne conduite.

Pratiques sportives individuelles

En ce qui concerne l'émergence de pratiques sportives individuelles nouvelles ou en plein essor, le GIP entame une réflexion sur les règles à respecter, notamment face à :

- La pratique du VTT (interdite sur Luminy)
- La pratique du parapente (réglementée)
- La pratique du bivouac (interdite)
- Les scooters des mers (interdite dans la zone des 300 m)
- La chasse sous marine (réglementée)
- La pratique de la plongée sous-marine. (réglementée)